



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N° 194

06/02/2025

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)
N'oubliez pas d'ajouter l'adresse d'envoi de l'Agenda dans vos contacts pour éviter que la newsletter passe en Spam !

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **CNSA : Point de vue sur le PLFSS 2025**

"Dans la dernière version" du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), l'objectif général des dépenses pour les personnes âgées "progresses de 7,4% en 2025 par rapport à 2024", a précisé Maëlig Le Bayon (directeur de la CNSA). Il a fait valoir que le PLFSS permettait la poursuite des réformes amorcées: l'expérimentation de la fusion des sections tarifaires soins et dépendance des Ehpad et la fusion des fonds de concours aux départements, assortie d'une enveloppe de 200 millions d'euros (M€) au bénéfice de ces derniers. Il a aussi mentionné l'augmentation du fonds d'urgence pour les Ehpad en difficulté, à hauteur de 300 M€ au lieu de 100 M€.

La fusion des sections tarifaires soins et dépendance des Ehpad dans 23 départements va permettre "d'avoir une approche plus intégrée du parcours des personnes âgées dans ces territoires et de réduire les inégalités" en rétablissant "un financement unique de la section dépendance pour les 23 départements concernés, et à terme sur l'ensemble du territoire national".

Ce financement sera "fixé à 75% de la moyenne nationale". Tous les Ehpad des départements concernés dont le financement était inférieur y verront "un gain immédiat". Le directeur de la CNSA a précisé que le décret qui reste à paraître pour la mise en œuvre de cette expérimentation était "en cours de finalisation", en vue d'une entrée en vigueur dès le 1er juillet, comme annoncé dans le cadre du PLFSS. Cette expérimentation a été raccourcie à 2 années, a-t-il rappelé. Ce qui permet "d'envisager dès 2027 une éventuelle généralisation à l'ensemble des territoires".

Concernant la mise en place du tarif hébergement différencié dans les Ehpad, il a pointé "ne pas comprendre les raisons pour lesquelles il y a [uniquement] deux tarifs". A ses yeux, "la véritable équité [serait] d'avoir une disparité des tarifs qui répondent à la grande disparité des revenus". Le gouvernement avait annoncé dans le cadre de la loi "bien-vieillir" 100 M€ pour cette aide, a rappelé le directeur de la CNSA.

ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES

- **ANAP et déploiement de l'IA**

L'ANAP publie [un guide pour](#) accompagner les professionnels du secteur sanitaire et médico-social dans le déploiement de l'intelligence artificielle (IA). Le document met l'accent sur plusieurs « points clés pour un déploiement réussi ».

Opportunités de l'IA pour le secteur

Pour l'Anap, l'IA offre « des opportunités inédites pour améliorer l'efficacité des services, anticiper les besoins et optimiser les processus ». Elle permet par exemple aux professionnels de gagner du temps, en automatisant des tâches répétitives, comme la réalisation des plannings. L'IA peut également être utilisée pour « sécuriser les process », tels que l'identification des erreurs d'identité aux admissions. Elle peut aussi permettre la recherche par simple question au sein des procédures qualité de l'établissement, ou faciliter le recueil de la satisfaction des résidents.

L'Anap donne par ailleurs l'exemple du centre hospitalier de Bourg-en-Bresse, qui a déployé une solution qui « retranscrit les ordonnances photographiées en informations structurées et propose des alternatives thérapeutiques compatibles avec le terrain patient ».

Interaction humaine

Grâce à l'automatisation des tâches non médicales, « les personnels consacrent plus de temps à l'interaction humaine, à l'écoute des patients et à l'administration des traitements, ce qui améliore la satisfaction des usagers et réduit le stress des salariés », souligne l'Anap.

Surveillance des résidents.

Le guide évoque également la possibilité d'utiliser l'IA pour surveiller la chambre d'un résident « afin d'identifier la dépression ou d'aider en cas de chute ». Elle donne ainsi l'exemple du centre hospitalier régional et universitaire de Brest, qui a mis en place une « surveillance intelligente » dans les chambres des résidents.

L'humain garde la main

L'utilisation de l'IA doit toutefois être encadrée par l'établissement, et bien comprise. À cette fin, le guide définit les concepts à maîtriser pour comprendre l'IA, ainsi que les principes de transparence et de gouvernance à appliquer. Point principal à retenir : les logiciels d'IA assistent les équipes, mais « toutes les décisions sont prises par un humain ». Par exemple, dans le cadre d'une automatisation de planning, la validation d'un manager est obligatoire. « La machine accompagne mais ne remplace pas le salarié ».

Mise en place des outils de l'IA

La mise en place d'un algorithme d'IA « nécessite un groupe projet constitué de différents acteurs » : l'informatique, les représentants des métiers utilisateurs et, le cas échéant, les représentants des patients, le délégué à la protection des données (DPO), un cadre administratif, l'équipe qualité, etc.

Le guide donne également quelques conseils pratiques, comme mettre à jour les chartes informatiques « pour contenir les règles d'utilisation des outils d'IA gratuits (comme chatGPT) au sein des établissements », penser au temps nécessaire pour essayer et configurer les nouveaux outils ou encore s'assurer des « procédures dégradées ».

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Un kit pour agir en cas de crise**

Afin d'aider les structures médico-sociales à réagir en cas de crise, un kit dénommé « Plan de continuité et de reprise d'activité (PCRA) » dédié au secteur médico-social est mis à disposition par l'Agence du numérique en santé (ANS). Outil de gestion de crise, le PCRA « permet d'assurer la continuité et la reprise

d'activité suite à la survenue d'une crise, telle qu'une cyberattaque, provoquant une indisponibilité des ressources ». Il entre également en jeu en cas, par exemple, de mouvement social, de catastrophe naturelle ou encore d'incendie. Il concerne notamment les structures qui ne possèdent ni plan bleu, ni plan de reprise informatique. Le kit s'adresse aux gestionnaires souhaitant améliorer la sécurisation de la continuité d'activités jugées critiques en cas de survenue d'un évènement « *pouvant amener à une indisponibilité des systèmes d'information, des bâtiments, des compétences clés (personnel) et/ou des fournisseurs* ». Il contient notamment une méthodologie de construction du PCRA ainsi que des modèles.

- **Un « [outil d'évaluation des risques professionnels](#) » – EHPAD**

Aider les EHPAD à évaluer les risques professionnels, c'est l'objectif du nouvel outil élaboré par l'INRS et l'Assurance maladie - Risques professionnels en partenariat avec les organisations professionnelles. Les salariés travaillant dans les EHPAD sont exposés à de multiples risques. Dans ce secteur, les troubles musculosquelettiques représentent à eux seuls plus de 90 % des maladies professionnelles reconnues. Selon l'Assurance maladie, leur coût annuel atteindrait 46 millions d'euros et représenterait plus de 660 000 journées de travail perdues. Plus de 60 % sont liés au mal de dos. Outre la charge physique, les personnes travaillant en EHPAD doivent également faire face à une charge psychologique et émotionnelle importante liée notamment à l'accompagnement de résidents en fin de vie. Ils sont ainsi particulièrement exposés au risque d'épuisement professionnel. L'évaluation des risques constitue une 1^{ère} étape incontournable pour protéger efficacement la santé et la sécurité des salariés. Pour réaliser cette évaluation, les EHPAD peuvent désormais s'appuyer sur un nouvel outil en ligne en libre accès. Élaboré par l'INRS et l'Assurance maladie - Risques professionnels, l'« outil d'évaluation des risques professionnels – EHPAD » permet aux établissements de réaliser leur évaluation des risques de façon interactive. À travers une série de questions passant en revue les différentes activités des salariés, l'outil aide les utilisateurs à identifier et hiérarchiser les risques professionnels. Pour chaque risque identifié, une liste de mesures de prévention adaptées est proposée. Au terme de la phase d'évaluation, il est possible de télécharger son document unique d'évaluation des risques et le plan d'actions associé.

- **[Une nouvelle RBPP est parue](#)**

La HAS a publié, le 15 janvier 2025, une [nouvelle recommandation](#) de bonnes pratiques professionnelles intitulée « Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique ». Cette recommandation vise à apporter un cadre structurant et des outils concrets aux professionnels en charge de l'accompagnement des majeurs protégés. Elle s'adresse notamment aux professionnels d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **[Etude de la DREES : Aide sociale des départements aux personnes âgées en 2023](#)**

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a publié fin 2024 une étude sur l'aide sociale des départements en 2023. Elle porte notamment sur l'aide sociale à l'enfance, les aides aux personnes âgées ou handicapées, PMI ou insertion. Concernant le secteur du grand âge, il ressort de cette étude que, fin 2023, 1,5 million d'aides sociales aux personnes âgées sont attribuées par les départements, tant en France métropolitaine que dans les DOM (hors Mayotte). Cela correspond à une augmentation de 2 % par rapport à 2022. L'APA à domicile représente 54 %, l'APA en établissement 37 % et l'ASH, en établissement ou chez des particuliers, représente 8 %. Par ailleurs, les dépenses annuelles d'aide sociale aux personnes âgées augmentent de 5,2 % pour atteindre 8,7 milliards d'euros en 2023.

ACTUALITES DU CABINET

Nouvelle formation à venir : *Dans cette spirale déficitaire que connait beaucoup d'Ehpad, nous voulons mettre en avant l'importance d'une réalisation optimale de l'ERRD 2024, véritable pierre angulaire de la stratégie financière 2025.*

- **ERRD : Construire un diagnostic fiable de l'exercice 2024 pour orienter une stratégie financière 2025 cohérente et efficiente.** Cette formation aura lieu **les 19-20 février 2025** à Toulouse. Au programme : **1 jour orienté** vers les outils de gestion permettant de poser un diagnostic fiable et pour alimenter au mieux les cadres réglementaires. Nous en profiterons pour vous rappeler les articulations de ces différents cadres entre eux et les contrôles à opérer pour éviter les rejets et les principaux mécanismes financiers à connaître et surtout à comprendre pour piloter efficacement votre ESSMS (CAF, FR...). **La seconde journée** sera consacrée en partie à des cas pratiques et si vous le souhaitez sur votre propre ERRD, (petit groupe de travail possible).
Il reste 3 places.

Fiche de [préinscription](#)

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **CNRACL : Vers une hausse importante des taux de cotisations**

Le [décret du 30 janvier 2025](#) relatif aux taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL a été publié au JO le 31 janvier 2025. Il fixe le taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à :

- 34,65% en 2025 (+ 4 points)
- 37,65% en 2026 (+ 3 points)
- 40,65% en 2027 (+ 3 points)
- 43,65% en 2028 (+ 3 points)

Alors que beaucoup d'ESSMS publics sont déjà en déficit, ce type de hausse risque d'aggraver fortement les situations financières.

- **L'ANAP cartographie 34 métiers émergents : Fiches pratiques**

« Les avancées technologiques et sociétales nécessitent de mobiliser de nouvelles compétences au sein des ESSMS », analyse l'Anap. Pour faire face à ces nouveaux besoins, elle a cartographié 34 « métiers émergents » regroupés en 5 catégories : soins paramédicaux, coordination des soins et relations avec les usagers, systèmes d'information, recherche et innovation, fonctions support. Citons, par exemple, l'assistant au projet et parcours de vie, le coordinateur des soins et des relations avec les usagers ou encore l'accompagnatrice des premiers jours de vie. Chaque métier est décrit dans une fiche précisant notamment ses missions, sa formation et les compétences nécessaires, ainsi que la pertinence de son déploiement. En complément, l'Anap met à disposition des établissements un « guide des questions à se poser » et une fiche pratique, pour évaluer précisément leurs besoins et les aider dans la création de nouveaux métiers.

COUP DE POUCE

- **Recherche alternance septembre 2025**

Parce que préparer c'est rendre les choses plus faciles, je vous fais passer la demande d'une connaissance : « Actuellement étudiante en école de commerce à AMOS Toulouse (Master 2), je suis à la **recherche d'une alternance (poste de direction adjointe) pour d'entrer dans une nouvelle formation en Septembre 2025**. Cette dernière permettra d'obtenir un certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale « CAFDES ».

Si ce profil vous intéresse, merci de revenir vers moi, je vous ferai suivre CV + lettre de motivation.

ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **Sécurité ou liberté : des questions éthiques qui interrogent toujours.**

En Normandie, un Ehpad a pris la décision d'insérer « une puce électronique dans les chaussures des résidents pour éviter les fugues ». Une solution qui soulève de nombreuses questions, éthiques notamment. Ce choix est peut-être une façon de rassurer les familles et le personnel, et de faciliter la surveillance des résidents « à risques ». Mais quid de leur liberté d'aller et venir ? La loi dit en effet qu'un Ehpad est tenu d'assurer la sécurité des habitants tout en leur garantissant le respect de la vie privée et la liberté d'aller et venir. En théorie, ces puces électroniques remplissent ces deux objectifs : les résidents sont libres de circuler comme ils l'entendent, et le personnel sait à tout moment où ils se trouvent. Car s'il arrive quelque chose à un résident, l'établissement peut être mis en cause en cas de faute dans la surveillance du résident. Par exemple, dans le cas d'une personne malade d'Alzheimer, connue dès avant son admission pour des antécédents de « tentatives de fugue », qui décède après avoir quitté l'Ehpad, la cour d'appel de Toulouse a estimé que l'établissement était coupable de « grave négligence » : le fait que le résident ait réussi à partir démontrant que les précautions suffisantes n'avaient pas été prises (Toulouse, 3ème Chambre, 1ère section, 26 juin 2007, n°371). Cependant, développer une telle mesure nécessite que le résident, même malade, doit normalement consentir à cette mesure et le CVS doit également en être informé. Il est clair que la sécurité et la liberté ne sont pas toujours faciles à trancher. Les évaluations HAS (Synaé) demandent par ailleurs d'interroger le questionnement éthique au niveau des professionnels et au niveau de la gouvernance pour connaître le degré de maturité d'un ESSMS.

Mais comment cela est géré dans d'autres pays ?

Au Québec par exemple, les résidents désorientés de la Maison Carpe Diem de Trois-Rivières peuvent sortir quand ça leur chante : la porte d'entrée n'est pas fermée. Seulement, l'équipe a tout pour donner envie aux habitants de rester, accompagnent ceux qui veulent aller se promener, et si vraiment une personne veut partir seule, elle est suivie de loin. Même philosophie dans les établissements labellisés Humanitude qui organisent l'ouverture sur l'extérieur (les sorties), le respect de la singularité (des choix, des rythmes).

En Belgique, une autre démarche a été retenue : les commerçants, les policiers ou encore les chauffeurs de bus sont sensibilisés à la maladie et ses conséquences, et à même d'assister une personne malade qui se trouverait perdue ou désorientée.

- **Pair-aidance et ESSMS**

Une thématique abordée lors de votre évaluation qui est parfois complexe à interroger : La notion de pair-aidance. Pour aider évaluateurs et gouvernance ; la HAS publie une « note de cadrage » organisant la préparation d'une recommandation sur la pair-aidance dans les ESSMS.

Elle rappelle que la pair-aidance « *permet de proposer à toute personne le souhaitant, au cours de sa prise en charge ou de son accompagnement habituel, une possibilité de soutien global d'un tiers ayant connu ou connaissant une situation similaire et ayant acquis une connaissance issue d'un vécu expérimentiel* ». Pour accompagner l'intégration des pairs-aidants au sein des équipes sociales et médico-sociales, la HAS souhaite « *clarifier* » leur rôle et leurs missions. Des bonnes pratiques d'intervention seront identifiées dans les domaines suivants : la santé mentale et la psychiatrie, l'addictologie, l'inclusion et le handicap, la précarité et les vulnérabilités sociales.

AGENDA NATIONAL

- **Assises nationales de l'habitat pour seniors : le 31 mars 2025 à Paris**

Planète Grise organise pour la première fois ce nouvel événement, "où élus locaux, professionnels du grand âge, du logement, de l'habitat et de l'urbanisme puissent débattre ensemble et se rencontrer".

[Inscriptions](#)

AGENDA OCCITANIE

- **Formation ERRD : 19-20 février 2025 à Toulouse : Il reste 3 places**

Depuis la crise sanitaire de 2020-2021, la situation des ehpad ne cesse de se dégrader, il est important de poser un diagnostic efficace pour poser les fondements d'une stratégie financière à court terme. C'est l'objet de ces deux jours de formation, orientés sur des cas concrets.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).
Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).
Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Evaluateur Externe (AFNOR)

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

[Site internet](#)

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)